





Déchèterie de GILLY SUR ISÈRE

- Dernière phase de travaux -



Professionnels & Collectivités

(B)

Samedis & Dimanches

	Entreprise	Déchèteries		
	POUGET	La Bâthie	Ugine	Gilly sur Isère
Tous déchets (conditions habituelles)	×	\odot	(X

P du Lundi au Vendredi : du 9 au 15 décembre 2019

		Entreprise	Déchèteries		
		POUGET * (Esserts-Blay)	La Bâthie	Ugine	Gilly sur Isère
Bois Déchets verts Encombrants Gravats	Volume supérieur a 1 m3	\odot			FERMÉE
Autres déchets (conditions habituelles)		×	\odot	\odot	POUR TRAVAUX

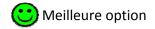
^{*} Plan et horaires au verso

du Lundi au Vendredi : du 16 déc 2019 à avril 2020

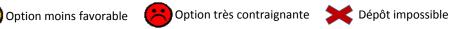
>>> Utilisation partielle de la nouvelle déchèterie de Gilly sur Isère 444 (plateforme du Haut de quai)

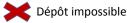
	Entreprise Déchèteries		ies	
	POUGET * (Esserts-Blay)	La Bâthie Pas de dép	Ugine Oôt au sol (hors	Gilly / Isère
	Dépôt au sol Accès facilité Facturation inchangée			Circulation difficile déchets verts à Gilly)
Bois Déchets verts Encombrants Gravats Volume supérieur à 1 m3	\odot		<u>•</u>	×
Autres déchets (conditions habituelles)	×	①	\odot	6

^{*} Plan et horaires au verso











Entreprise AXIA POUGET

Rue de l'Industrie 73540 ESSERTS-BLAY ① 04 79 89 64 09

Horaires d'ouverture (hors jours fériés)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h30-12h					
13h30-16h30			13h30-16h		

Réservé aux Professionnels & Collectivités ! Uniquement dépôts > 1m³ de : ✓ Bois ✓ Déchets verts ✓ Encombrants ✓ Gravats

Pour vous y rendre depuis Albertville

Depuis la N90,

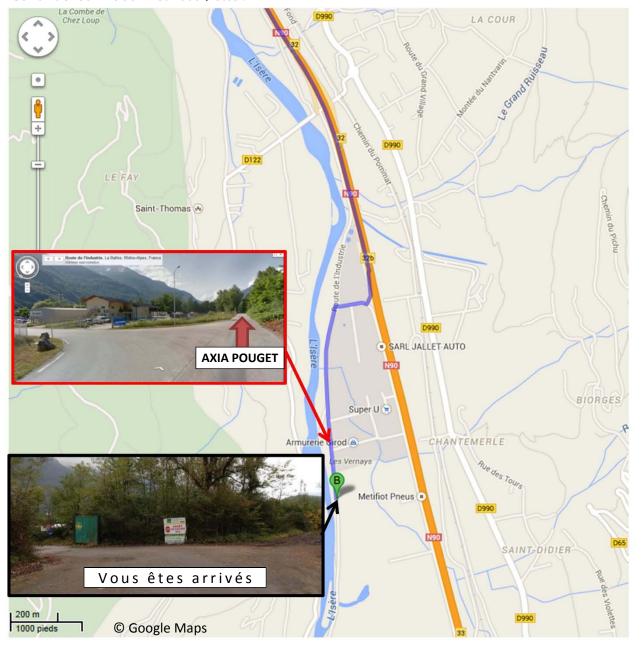
Prendre la sortie 32b vers Z.I. La Bathie

6. Prendre la sortie 32b vers Z.I. la Bathie

7. Prendre à droite sur Rue Marconi

8. Prendre à gauche sur Route de l'Industrie

Continuer sur 1 300 m et vous y êtes!





OTTIGENIUM.— ESSERTS-BLAY Tél. 04 79 89 64 09

Protocole de Sécurité

Arrêté du 26 Avril 1996 pris en application de l'article R.237-1 du Code du Travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et déchargement effectués par une Entreprise Extérieure (EE).

Etabli entre AXIA SAS Ets POUGET « Site ESSERTS-BLAY » Entreprise d'Accueil (**AE**) et Entreprise Extérieure **EE**, les chauffeurs doivent être en mesure de présenter ce « Protocole de Sécurité » à tout moment.

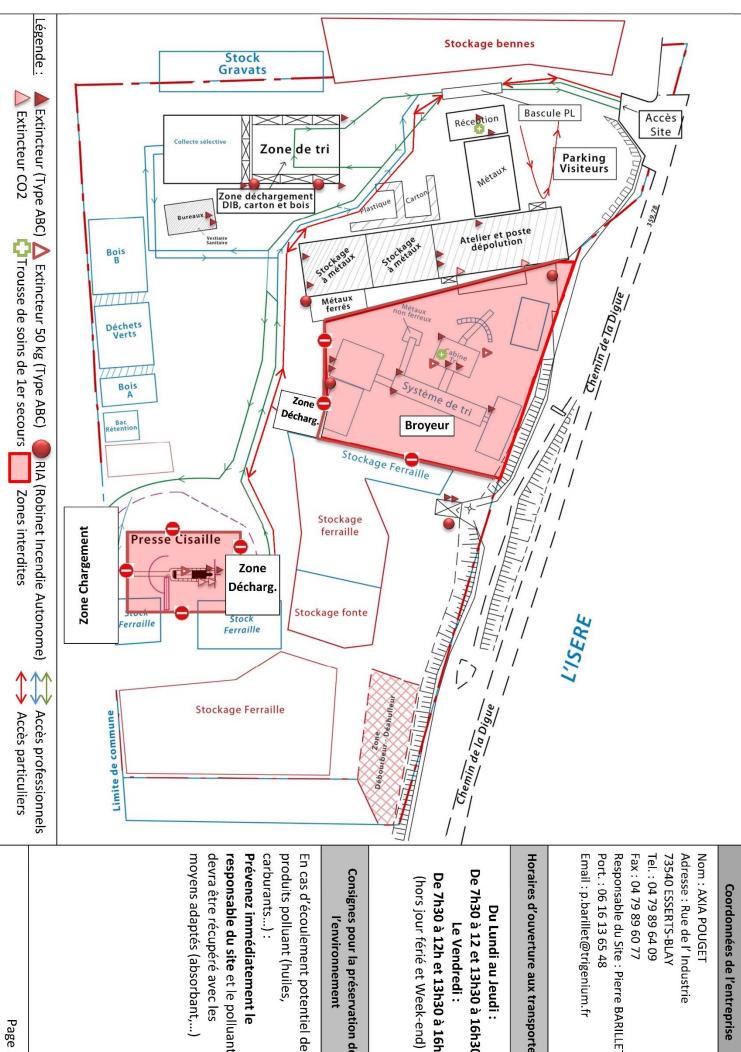
QSE-Doc-29 01/10/2014 Indice 0 Page 1/2

Nom et coordonné	es EE :	CONSIGNES GENERALES DE SECURITE A RESPECTER PAR L'EE			
Nom:		A chaque arrivée sur le site, il est impératif de se présenter à l'accueil et équipé			
Adresse:		des EPI obligatoire et rester en attente à l'extérieur du site le temps que le personne			
		de la société donne son accord à l'entrée. Vous êtes soumis aux règles du code de la			
Tel.:		route, à la signalisation.			
Fax:		Les camions POUGET sont prioritaires pour l'accès à la bascule et aux zones de			
Opération à	effectuer :	vidage en toutes circonstances.			
☐ Chargement [☐ Déchargement	Pendant le chargement, les chauffeurs (et accompagnants) doivent rester dans leu			
☐ Répétitive [☐ Ponctuelle	véhicule. Seul le conducteur est autorisé à descendre du véhicule (Rester à proximité)			
Prévue le :		Il est interdit de :			
		- De décharger un déchet non autorisé ou sur une zone non autorisée			
Type de marchand	dises et véhicules	- D'effectuer des fouilles ou récupérations			
☐ Benne ☐ Platea	au 🗆 Container	- Conduire les engins de manutention			
☐ Container		- Présence interdite dans les zones de travail des engins			
☐ Autre :		- De déambuler sur l'ensemble du site.			
☐ Fond mouvant ☐ Véhicule multi-		Accès interdit dans les zones du broyeur et de la cisaille sauf dans			
benne 🗆 Véhicule	Ampliroll 🗆 VL	les zones de chargement/déchargement <u>APRES</u> Autorisation.			
☐ Autre :		En cas d'accident :			
Est-il muni d'un équipement de		- Mettre la personne en sécurité			
manutention ? ☐ Oui ☐ Non		- Prévenir les secours au 112			
		- Prévenir un employé du site ou l'accueil au 04 79 89 64 09			
Pour l'EA : Nom et signature		En cas d'incendie			
_		Pour le personnel extérieur :			
		- Prévenir un employé du site ou l'accueil au 04 79 89 64 09			
Pour l'EE: Nom et signature		- Evacuer dans la mesure du possible le véhicule de la zone de danger			
		Pour le personnel du site :			
		- Prévenir un employé du site ou l'accueil au 04 79 89 64 09			
		- Utiliser les moyens de lutte incendie à proximité (voir Plan au dos)			
Diamon identifiée		EDI Obligataina			
Risques identifiés	/ 7 d	Mesures de prévention EPI Obligatoire :			
Collisions, écrasement,		e de piéton aux abords (arrêt de la manœuvre si piétons)			
heurts	the state of the s	gles de circulations et la limitation de vitesse de 20 km/h			
near to		nes de chargement et de déchargement			
	and the second s	rculer autour des véhicules lors des manœuvres 20			
	✓ Port obligatoire des équipements de protection individuel (EPI)				

ou casquette Chutes glissages ✓ Environnement de travail propre, dégagé et éclairé. EPI Spécifiques : ✓ Pose et enlèvement des filets se fait dans des conditions de sécurité optimales (benne posée au sol) ✓ Port obligatoire des EPI ✓ Descente du camion en marche arrière sans sauter. ✓ Port obligatoire des équipements de sécurité Le transporteur s'engage à mettre à Coupures, disposition de ses chauffeurs, brûlures, piqûres, ✓ Interdiction de toute fouille ou récupération l'ensemble des EPI obligatoires. heurts ✓ Ne pas s'écarter des zones autorisées spécifiées par le responsable du site. Porter obligatoire des équipements de Chutes de matières ✓ Contrôle de la fermeture des portes et dispositifs de sécurité sécurité dès l'entrée sur site. ✓ Pose d'un filet/bâche obligatoire Surcharge ✓ Le respect du PTAC est sous la seule responsabilité des conducteurs et des Toute personne ne respectant transporteurs. pas le port de ces équipements se Incendie Interdiction de fumer sur l'ensemble du site verra interdire l'accès au site. ✓ Interdiction de faire du feu ou de produire des étincelles sans permis feu

Dispositions générales

En accord avec les prescriptions des articles R.4515-4 à R. 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation. Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à accéder au site. Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole. Toute information modifiant ce protocole sera annexé ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.



Coordonnées de l'entreprise

Port.: 06 16 13 65 48 Responsable du Site: Pierre BARILLET Tel.: 04 79 89 64 09 Fax: 04 79 89 60 77 73540 ESSERTS-BLAY Adresse : Rue de l' Industrie

Horaires d'ouverture aux transporteurs

De 7h30 à 12 et 13h30 à 16h30 Du Lundi au Jeudi : Le Vendredi :

Consignes pour la préservation de l'environnement

produits polluant (huiles, En cas d'écoulement potentiel de

devra être récupéré avec les Prévenez immédiatement le moyens adaptés (absorbant,...) responsable du site et le polluant